



## Harcelement creancier suite dossier redressement personnel

Par **fanny8511**, le **27/12/2008 à 15:22**

bonjour, etant en redressement personnel suite a un dossier de surendettement clos a la date du 1 mars 2008 des creanciers continuent a me harceler pour payer des sommes qui sont normalement effacees que dois-je faire merci

Par **superve**, le **27/12/2008 à 15:54**

Bonjour

Plutôt que "redressement" ??? n'est ce pas "rétablissement personnel" ???

Si vous avez bénéficié de cette mesure, vous devez, pour être tranquille, en envoyer copie par lettre recommandée à vos créanciers...

S'ils persistent à vous relancer, vous serez alors bien fondé à déposer plainte à leur encontre.

Bien cordialement.

Par **fanny8511**, le **31/12/2008 à 13:22**

bonjour, et merci pour votre réponse effectivement le terme est rétablissement personnel j'ai déjà envoyé une photocopie du jugement et cela continue !! alors porter plainte ou? A QUI et

si il faut un avocat je ne pourrais pas le payer merci pour la reponse